

ACIMOUSSE

**DÉGRAISSANT ALCALIN PUISSANT
POUR TRAITEMENT BACTÉRICIDE DES SURFACES
ET MATÉRIELS EN AGROALIMENTAIRE – POA. POV.
CONCENTRÉ A DILUER
USAGE PROFESSIONNEL**

ACIMOUSSE est une préparation à base d'hydroxyde de sodium, additifs séquestrants et dispersants des dépôts alcalins, composés tensioactifs à caractère émulsionnant à haut pouvoir moussant et pénétrant biocides cationiques à base d'ammoniums quaternaires.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

Produits de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) règlements (CE) n°834/2007 ET 889/2008.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE LIMPIDE
Masse volumique	: 1080 G/L +/- 20 G/L
Couleur	: INCOLORE
Réaction chimique	: FORTEMENT ALCALINE
PH pur	: 13.90
PH à 1 %	: 12.90
Tension superficielle à 1 %	: 34,2 DYNES/CM
Ionogénéité	: CATIONIQUE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

ACIMOUSSE est miscible dans l'eau en toute proportion. Produit fortement alcalin, concentré, à haute teneur en matières actives. Actif en eau de dureté élevée, conserve son haut pouvoir moussant et pénétrant.

ACIMOUSSE est efficace également en présence de souillures importantes de matières organiques ou salines, de dépôts protéiques, d'aliments de composition diverses...

ACIMOUSSE nettoie, dégraisse, désodorise, désinfecte simultanément les surfaces des matériels et objets en inoxydable, surfaces carrelées, plastiques et autres surfaces lessivables par des solutions fortement alcalines.

Il satisfait aux normes :

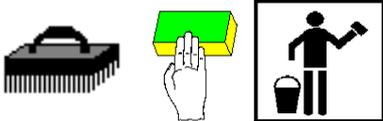
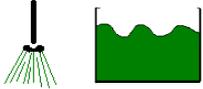
- **NF EN 1040** en traitement bactéricide condition de propreté à 1 % v/v germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83)
- **NF EN 1276** en nettoyage traitement bactéricide simultanée, condition de salissure, à 1 % v/v germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Escherichia Coli* (CIP 54127), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83), *Enterococcus Hirae* (CIP 5855).
- **NFT 72.301** à 1% v/v sur *Salmonella typhimurium* (CIP 5858)
- **NFT 72.301** à 1% v/v sur *Listeria monocytogenes* (CIP 54149)
- **NF EN 1650** en traitement fongicide conditions de salissures à 5% en v/v germes tests : *Candida albicans* (IP 4872), *Aspergillus niger* (IP 1431.83)

ACIMOUSSE est spécifiquement formulé pour effectuer des nettoyages également par **mousse active**. Il permet, dans les systèmes d'application par canon ou lance à mousse, d'accrocher les solutions de nettoyage sur les murs, plafonds, surfaces lisses ou verticales, matériels, ceci afin d'assurer un nettoyage prolongé efficace et économique en réduisant les pertes de produit inhérentes à un ruissellement rapide à l'égout, de réduire les risques d'inhalation pour l'opérateur et d'assurer le temps de contact nécessaire à la désinfection.



Utilisation en Agro-alimentaire, abattoirs, salaisons, charcuteries, ateliers de découpe, de conditionnement de denrées alimentaires ou de plats cuisinés, cuisines, restauration... dans les plans d'hygiène méthode HACCP.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

<p>Concentré : S'utilise toujours dilué dans l'eau, application en bain par trempage, par pulvérisation ou en application sous forme de mousse active par apport direct dans le canon à mousse ou dans l'eau pour fût à mousse sous pression, centrales de nettoyage avec moussateur, etc.</p> <p>Concentration 3% en v/v (soit 3 litres/hectolitre).</p> <p>Sur surfaces verticales, appliquer du bas vers le haut.</p> <p>Laisser un temps de contact de 5 minutes.</p> <p>Terminer par un rinçage complet à l'eau potable et du haut vers le bas pour les surfaces murales verticales.</p> <p>En traitement bactéricide sur surfaces préalablement nettoyées concentration de 1 % en v/v. (soit 1 litre/ hectolitre).</p>	 <p>pulvérisation haute et basse pression ou canon à mousse</p>
	 <p>brossage et nettoyages manuels</p>
	<p>aspersion ou au trempé dans un bain</p>  <p>En centrale d'hygiène</p> 

Date du dernier renouvellement de dossier d'AMM : 24 mars 2010

Locaux de stockage, du matériel de transport P.O.A.	Traitement bactéricide	3 %
Matériel de transport et des locaux destinés à la préparation de la nourriture des animaux domestiques	Traitement bactéricide	3 %
Parois des locaux de stockage des POV en pulvérisation	Traitement bactéricide	3 %
Locaux de stockage, matériel de transport, de stockage et de récolte des P.O.V.	Traitement bactéricide	3 %
Sacs et emballages vides	Traitement bactéricide	3 %

RECOMMANDATIONS



contient de l'hydroxyde de sodium

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récepteur dans les déchets industriels spéciaux.

Contient moins de 5% de : agents de surface non ioniques, EDTA et sels, désinfectants.

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 4 : Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 7.5g/l.

Chlorure d'alkyl dimethyl ethyl benzyl ammonium 7,5g/l.

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau. Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.